

**Convention de mise à disposition du piano de l'Ecole de Musique  
adhérents de l'association Vie Val d'Is**

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les attributions du Président ;

**VU** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°2020-54 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – De signer la convention annexée à la présente décision relative à la mise à disposition du piano de l'Ecole de Musique Haute-Tarentaise situé dans la salle BASEL de la Maison de Val, aux adhérents de l'association Vie Val d'Is, à titre gracieux.

**ARTICLE 2** – Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est chargé de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3** - Pour extrait conforme certifié par le Président qui transmet à Monsieur le Préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Séez, le 13 février 2023

**Yannick AMET**  
Président



Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 073-247300254-20230213-D202304-CC

Berger  
Levrault



Maison de Val  
320 rue de la Face  
73 150 VAL D'ISERE  
Tél. 04 79 06 84 78  
E-mail: [contact@vievaldis.fr](mailto:contact@vievaldis.fr)  
Site Web: [www.vievaldis.com](http://www.vievaldis.com)

## Convention Ecole de Musique - Vie Val d'Is

### Il convient, entre, d'une part :

L'école de Musique de Bourg Saint Maurice

Située 288 Rue Jean Moulin, 73700 Bourg-Saint-Maurice

04.79.07.54.90

### Et, d'autre part :

L'association *Vie Val d'Is* représentée par son Président, M. Steve LE BRIQUIR

Située Maison de Val – 320 rue d la Face – 73150 Val d'Isère

### Ce qui suit :

L'école de Musique de Bourg Saint Maurice met à disposition gratuitement de Vie Val d'Is et ses adhérents le piano situé dans la salle BASEL à la Maison de Val.

Vie Val d'Is s'engage à faire signer une charte d'utilisation à chaque adhérent souhaitant utiliser la salle et son piano.

L'association Vie Val d'Is s'engage à prévenir l'école de musique en cas de problème ou dysfonctionnement constaté.

**Cette convention est valable pour une durée indéterminée à partir de ce jour, et pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties.**

Date et signature du contractant

Date et signature de l'association

  
Association VIE VAL D'IS  
Maison de Val  
320 rue de la Face  
73 150 VAL D'ISERE  
04 79 06 84 78  
[contact@vievaldis.com](mailto:contact@vievaldis.com)





# Charte d'utilisation de la salle de musique

## Article 1 : Objet

La présente charte a pour objet de déterminer les conditions d'utilisation et de fonctionnement de la salle de piano de la Maison de Val, celle-ci étant réservée uniquement aux adhérents de l'Association Vie Val d'Is.

## Article 2 : Les locaux et matériel mis à disposition

- 1 salle de musique : la salle BASEL
- 1 piano appartenant à l'école de musique de Bourg St Maurice

## Article 3 : Utilisation de la salle

La salle pourra être utilisée de manière ponctuelle sur des horaires prédéfinis et sur réservation uniquement.

Pour ce faire, il suffira de demander une inscription sur le planning prévu à cet effet à l'association Vie Val d'Is. La demande d'occupation devra être effectuée par la personne intéressée nous laissant une pièce d'identité en échange.

La salle ne pourra être réservée qu'après signature préalable des deux parties de la présente charte.

## Article 4 : L'ouverture

L'ouverture de la salle BASEL sera assurée par un des employés de l'Association Vie Val d'Is ou Mr Olivier COLOMBO uniquement, si et seulement si, cette dernière est réservée pour des répétitions.

La salle ne sera jamais ouverte sans réservation ni en dehors des horaires attribués.

## Article 5 : Entretien et rangement

Chaque utilisateur aura l'obligation de :

- Remettre le matériel dans sa disposition type, nettoyer la salle si nécessaire
- Restituer d'une manière générale, après chaque utilisation, les lieux dans l'état ou ils auront été trouvés
- Il est interdit d'entreposer ou stocker tout matériel ou produit inflammable ainsi que les bouteilles de gaz dans tout le bâtiment



# Charte d'utilisation de la salle de musique

## Article 6 : Utilisation du matériel

- Les instruments dans la salle sont à disposition de tous
- Les tables et chaises dans d'autres salles sont à disposition également

## Article 7 : Engagement des utilisateurs

L'utilisateur s'assurera de laisser les lieux (intérieur et extérieur) dans l'état ou il les a trouvés à son arrivée. S'il constate le moindre problème, il devra en informer l'association Vie Val d'Is ou Mr Olivier COLOMBO le soir même, ce dernier étant le référent sur place. L'utilisateur est chargé d'éteindre les lumières et le matériel après chaque créneau, de réduire le chauffage ainsi que de vérifier la fermeture de la porte.

### Chaque utilisateur reconnaît :

- Avoir pris connaissance de cette charte et les règles d'utilisation des locaux
- Avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction d'incendie et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

### Il est interdit de :

- De consommer de l'alcool et de la nourriture dans les locaux de la Maison de Val
- D'emprunter du matériel pour pratiquer chez soi
- Bloquer les issues de secours
- Utiliser les locaux à des fins auxquelles ils ne sont pas normalement destinés
- Prêter ou sous-louer le local retenu à des tiers

### Il convient de :

- Réduire au maximum les bruits à l'extérieur de la salle (cinéma et autres activités à proximité)
- Fermer la porte lors de l'utilisation des instruments
- D'éteindre le chauffage et la lumière en partant.

L'association Vie Val d'Is ou les responsables désignés par cette dernière, se réservent un droit de visite lors de l'utilisation de la salle afin de contrôler son utilisation ainsi que le respect des règles citées ci-dessus.

Pour l'Association Vie Val d'Is,

Nom du signataire,

Date,

Signature

Pour la réservation,

Nom du signataire,

Date,

Signature